

Bourse de formation à la recherche MITACS – Appel interne à candidatures

PRÉAMBULE

MITACS est un organisme national à but non lucratif qui conçoit et met en œuvre depuis 20 ans des programmes de recherche et de formation. Il collabore avec 70 universités, 6 000 entreprises et des administrations fédérales et provinciales afin de forger des partenariats à l'appui de l'innovation industrielle et sociale au Canada.

Cette année, MITACS a lancé une nouvelle Bourse de formation à la recherche destinée à financer les étudiants alors qu'ils poursuivent des travaux liés à la recherche durant l'été. L'Université Laurentienne sera en mesure d'accorder quatre de ces bourses.

C'est pourquoi le Bureau des services de recherche lance à l'interne un appel à candidatures à la Bourse de formation à la recherche.

OBJECTIF

L'objet de cette bourse est de financer un(e) étudiant(e) poursuivant un projet de recherche durant l'été.

ADMISSIBILITÉ

La bourse s'adresse aux étudiants de premier et de cycles supérieurs, inscrits à plein temps à l'Université Laurentienne et dont le superviseur fait partie du corps professoral de l'Université et est en mesure d'obtenir des subventions octroyées par les trois organismes subventionnaires.

Le financement prévu est attribué à un projet de recherche de 12 à 16 semaines, qui ne doit pas commencer plus tard que le 31 août 2020.

Remarque : Les membres du corps étudiant peuvent être titulaires de cette bourse et suivre en même temps des cours à plein temps.

DISPONIBILITÉ DES FONDS

Quatre (4) bourses d'une valeur de 6 000 \$ chacune (3 000 \$ de MITACS, 3 000 \$ de l'Université Laurentienne) peuvent être accordées et les fonds serviront à payer le salaire et les avantages sociaux des membres du corps étudiant.

CONTENU DE LA DEMANDE

Les demandes doivent être soumises au Bureau des services de recherche d'ici le vendredi 10 juillet 2020, à 17 h, au plus tard.

Les demandes devraient se constituer comme suit :

Une demande (formulaire dûment rempli) de Bourse de formation à la recherche MITACS

Critères d'évaluation

- Les demandes seront évaluées par un comité composé d'au moins un membre du Bureau des services de recherche et d'un minimum de deux membres du corps professoral non-postulants auprès du fonds de bourse.
- L'évaluation reposera sur la description présentée sous les diverses rubriques du formulaire de demande, notamment la déclaration d'intérêt de l'étudiant(e), le contexte du plan de formation à la recherche, les activités de recherche prévues, l'importance du projet, le perfectionnement des compétences, les interactions et les résultats attendus.
- Une pondération particulière sera accordée aux demandes dont le projet de recherche est jugé essentiel dans le contexte de la pandémie actuelle de la COVID 19 et peut commencer

immédiatement.

- Une pondération spéciale sera également accordée aux demandes dont les personnes peuvent assumer la totalité ou une partie de la contribution de l'Université, soit 3 000 \$.
- Les projets choisis par examen interne seront ensuite envoyés à MITACS pour approbation.